



Commission des Affaires Sociales, du Monde Combattant, de l'Emploi et de la Formation

42e session de l'Assemblée des Français de l'étranger
10-14 mars 2025 - Paris



Les auditions pour cette 42^{ème} Session

LES AUDITIONS ORGANISÉES

- **Cour des Comptes : M. Tronco, rapport sur les services consulaires rendus aux Français de l'étranger**
- **UNSA : Laetitia Bresson, membre du Conclave Retraites**
- **SaveYou : Priscilla Routier-Triard, Présidente**
- **Elues Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) : Raphaëlle Remy-Leleu, Présidente, Formation des élus à l'accueil des victimes de violences interfamiliales (VIF)**



I. Suivi des résolutions
de la 42^{ème} session et
des questions posées
par les membres de
l'AFE entre les sessions.



Suivi des Résolutions de la commission de la 41e session – Octobre 2024

RÉSOLUTION	THÉMATIQUE	AVANCEMENTS
CASEAC/R.1/	Objet : Organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger	Par courrier du 15 janvier 2025, le ministre délégué en charge des Français de l'étranger a fait droit à la demande de l'Assemblée.
CASEAC/R.2/	Objet : Budget afférant à l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger	1- Il n'est pas possible d'utiliser les crédits non consommés au titre de l'exercice 2024 pour engager des prestations qui ne seront exécutées qu'en 2025. Les dépenses consomment des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) qui sont soumis au droit commun de l'annualité. Ainsi, l'article 15-I de la LOLF dispose que « les crédits ouverts (...) au titre d'une année ne créent aucun droit au titre des années suivantes. » Il en résulte la nécessité de programmer les dépenses de sorte que les consommations d'AE restent compatibles avec les disponibilités des CP sur l'ensemble des exercices concernés. Les exceptions au principe de l'annualité font l'objet de règles précises qui ne peuvent s'appliquer aux dépenses envisagées pour la tenue des Assises de la protection sociale. Par ailleurs, les marges disponibles en fin de gestion ont permis au programme 151 de porter la contribution de l'Etat à la CFE à hauteur de 700 000 €. 2- Des crédits à hauteur de 40 000 € ont été prévus dans le budget 2025 de l'AFE pour la tenue des Assises. 3- le SG de l'AFE recrutera un stagiaire pour suivre les assises entre mars et octobre.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER	RÉSOLUTION	THÉMATIQUE	AVANCEMENTS
Suivi des Résolutions de la commission de la 41e session – Octobre 2024	CASEAC/R.3/	Extension des droits des enfants recevant le Secours Mensuel Spécifique Enfant (SMSE)	La situation des jeunes majeurs en difficulté financière ayant bénéficié jusqu'à leurs 18 ans du dispositif de Secours Mensuel Spécifique Enfant (SMSE) est une problématique connue et suivie par la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et les postes consulaires. Le SMSE est une aide financière octroyée aux enfants mineurs en situation de détresse. Les jeunes adultes n'étant plus éligibles une fois l'âge de 18 ans atteint, une mesure exceptionnelle d'allongement du SMSE via une aide à durée déterminée (ADD) de 6 mois maximum pour ces allocataires nouvellement majeurs et scolarisés en classe de terminale existe. Elle permet au poste de poursuivre un accompagnement pour que ces jeunes adultes en difficulté puissent terminer leur année scolaire dans de meilleures conditions. Une réflexion est en cours s'agissant des élèves scolarisés dans un établissement français qui atteignent leur majorité en classe de première, dans le cadre de la préparation de la prochaine commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE). Une prolongation systématique du bénéfice des SMSE jusqu'à l'âge de 21 ans aurait en revanche une incidence trop importante sur les enveloppes d'aides sociales, que les crédits du Programme 151 ne permettent pas d'absorber.



Suivi des Résolutions de la commission de la 41e session – Octobre 2024

RÉSOLUTION

THÉMATIQUE

AVANCEMENTS

CASEAC/R.4/

Objet : Création d'un groupe de travail sur les retraites des Françaises et Français ayant travaillé à l'étranger, par Madame Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du Travail et de l'Emploi

Sans reponse

 ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER	RÉSOLUTION	THÉMATIQUE	AVANCEMENTS
Suivi des Résolutions de la commission de la 41e session – Octobre 2024	CASEAC/R.5	Ob jet : Formation des élus Français de l'étranger pour répondre aux situations de violences intra- familiales Organisation d'une campagne de communication et de sensibilisation aux violences intra-familiales	Le premier et le deuxième points de cette résolution (formation des élus par l'association ECVF et adhésion à cette association) relèvent des prérogatives de l'AFE. Le secrétariat général de l'AFE est à la disposition de l'Assemblée en vue de leur mise en œuvre, sous réserve de la disponibilité des crédits nécessaires. S'agissant du troisième point relatif à la communication, - une affiche France Victimes comportant le numéro (+33 (0)1 80 52 33 76) accessible depuis l'étranger a déjà été diffusée aux postes diplomatiques et consulaires pour être affichée dans les lieux fréquentés par la communauté française au sein des représentations diplomatiques et consulaires. - L'AEFE s'emploiera également à diffuser cette affiche et à la mettre à disposition des établissements de son réseau. Par ailleurs, les ambassades et consulats, ainsi que le ministère, publient régulièrement des messages de sensibilisation sur la lutte contre les violences faites aux femmes sur leurs réseaux sociaux. En 2025, des campagnes spécifiques seront organisées pour renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales, notamment à l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, qui est une date phare pour sensibiliser sur les enjeux liés à l'égalité entre les sexes et aux violences faites aux femmes, mais aussi à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) ou encore dans le cadre d'autres événements thématiques. Ces campagnes visent à sensibiliser la communauté française à l'étranger sur les dispositifs d'aide disponibles, tout en mettant en avant l'action des agents consulaires. Ces campagnes s'inscrivent dans une stratégie globale de sensibilisation, déjà engagée par le ministère et ses réseaux à l'étranger. Un guide sur l'accueil des victimes et leur prise en charge par les services consulaires élaboré avec la participation de la MIPROF sera présenté lors de la session de printemps 2025 de l'AFE ; A l'horizon de l'été, il est envisagé aussi le tournage d'une capsule vidéo pour l'accueil de la parole des victimes.



Ordre du jour de la commission 42^{ème} session

- Thème 1 : Conclave Retraite
- Thème 2 : Rapport de la Cour des Comptes
- Thème 3 : Réponses des élus aux Violences Intra-Familiales (VIF)
- Thème 4 : Point Assises de la Protection Sociale



II. Restitution des travaux et résolutions



1. Conclave Retraite - UNSA

Rapporteur :
Benoît Marin-
Cudraz

- **Conclave Retraite lancé le 27 février 2025 par le Premier Ministre**
- **Objectif :** améliorer la réforme des retraites de 2023 et remettre le système à l'équilibre
- **Participants :** partenaires sociaux, 7 syndicats & 3 organisations patronales
- **Point de départ :** Rapport de la Cour des Comptes sur les Retraites
- **Livrable :** fin mai, début juin
- **Constat :** les Français de l'étranger ne sont pas représentés dans ce Conclave
- **Recommandation :** demander à Mr Jean-Jacques Marette, « animateur » et coordinateur du Conclave, d'intégrer la retraite des FDE dans les débats.



2. Rapport de la Cour des Comptes sur les services consulaires rendus aux Français de l'étranger

Rapporteurs :
Denis Glock
Franck
Barthélémy

- **Méthodologie**

- Période étudiée : 2017-2023
- 40 entretiens avec l'administration centrale
- 17 postes interrogés par questionnaire
- 6 visites de poste consulaire

- **Constats**

- Mesures d'économie non tenues par le MEAE
- Rationalisation et dématérialisation acceptées par le public
- Lutte contre la fraude essentielle, dispositif essentiel pour l'Etat
- Points saillants :
 - aides sociales et rigueur des dossiers ;
 - aides à la scolarité, budget principal du programme 151 ;
 - prestations santé entre 500 et 800 millions d'euros, détection des fraudes a ne pas négliger



2. Rapport de la Cour des Comptes sur les services consulaires rendus aux Français de l'étranger

Rapporteurs :
Denis Glock
Franck
Barthélémy

• **Recommandations**

- **Recommandation n° 1** (secrétariat général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères) : Après évaluation de l'expérimentation du renouvellement à distance des passeports au Canada et au Portugal, généraliser le paiement des droits de chancellerie par timbre fiscal électronique.
- **Recommandation n° 2** (secrétariat général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères) : Étudier la faisabilité de la suppression du vote par correspondance, sécuriser le vote par internet pour les Français de l'étranger et envisager, pour les électeurs qui le souhaitent, la dématérialisation de la propagande électorale.
- **Recommandation n° 3** (secrétariat général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères) : Dans le cadre de la politique de préparation aux crises, s'assurer que tous les postes diplomatiques et consulaires organisent chaque année des exercices de sécurité au bénéfice des résidents français.
- **Recommandation n° 4** (secrétariat général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères) : Mener à terme l'extinction des prestations d'assistance consulaire aux Français établis dans les États membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange, les aides locales versées par ces États devant en prendre le relais depuis le 1er avril 2010.



2. Rapport de la Cour des Comptes sur les services consulaires rendus aux Français de l'étranger

Rapporteurs :
Denis Glock
Franck
Barthélémy

- **Recommandations**

- **Recommandation n° 5** (secrétariat général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères) : Afin de mesurer les actions de la lutte contre la fraude, mettre en place un indicateur relatif au nombre de visites à domicile effectuées pour l'instruction des demandes d'aides sociales et d'aides à la scolarité.
- **Recommandation n° 6** (secrétariat général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, secrétariat général du ministère de l'intérieur, secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales) : pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la fraude aux aides sociales et aux bourses scolaires, étudier la faisabilité d'une interconnexion des données entre systèmes d'information des ministères des affaires étrangères et de l'intérieur et entre le ministère des affaires étrangères et les organismes sociaux.
- **Recommandation n° 7** (secrétariat général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères) : Mener des études d'impact sur les effets des dispositifs d'aides sociales et des bourses scolaires au bénéfice des Français à l'étranger.

- **Conclusion**

- Le rapport souligne la nécessité d'une réflexion stratégique pour concilier économies et qualité de service, ainsi que l'importance de renforcer les contrôles et d'évaluer l'impact des aides sociales.



Résolution 1 de la commission (CASEAC/N°1/03.2025)

Objet : Saisine de la 6^{ème} chambre de la Cour des Comptes afin de conduire une « mission flash » d'audit de la Caisse des Français de l'étranger

VU

Le Code des Juridictions Financières, articles L111-1 à L411-14

Le Code de la Sécurité Sociale, articles R762-1 et R762-2

La Loi n° 2018-1214 du 24 décembre 2018 relative à la réforme de la Caisse des Français de l'étranger (CFE)

CONSIDERANT

La mission de service public de la Caisse des Français de l'étranger,

Les tutelles assurées par les Ministères de la Santé et des Finances,

Les auditions conduites dans le cadre des Assises de la Protection Sociale des Français de l'étranger durant la 42^{ème} session,

La situation financière de la Caisse des Français de l'étranger,

DEMANDE

1. La saisine de la 6^{ème} chambre de la Cour des Comptes afin de diligenter une « mission flash » d'audit de la Caisse des Français de l'étranger.
2. D'associer le conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger à cet audit.



Résolution 1 de la commission

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



4. Réponses des élus aux Violences Intra- Familiales (VIF)

Rapporteurs :
Élise Léger et
Michèle Malivel

INTERVENANTS	FONCTION	INSTITUTION/ENTREPRISE
Priscillia Routier - Triard	Directrice	Save You
Raphaëlle Remy-Leleu	Vice-Présidente	ECVF

- **Audition commune avec la Commission de la sécurité et des risques sanitaires**
 - **Save You** : **accueil numérique** de la parole des victimes dans le monde entier et au besoin, aide et éguillage au retour en France. Association jeune dont on attend Tu peux dire qu on attend les rapports d activité et étude d'impact.
 - **ECVF** : réseau d'élues et de collectivités engagées pour faire reculer les violences faites aux femmes :
 - Organisation de **formation** des élus pour assurée la première écoute des victimes
 - **Exposition** « Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes » pour sensibiliser les habitants, les élus et les services de la collectivité.
 - **Affiche** de sensibilisation aux violences faites aux femmes.
- **Recommandations**
 - **Octobre 2025** : Formation des élus AFE par une association d'élus par ECVF
 - **Extension** de cette formation à tous les CFDE via la formation IFAAC en 2026



Résolution 2 de la commission (CASEAC/N°2/03.2025)

Objet : Baisse généralisée de 5,5 % du taux de base des aides sociales

Vu

L'article L121-10-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), introduit par la loi n° 2004-805 du 9 août 2004, les actions menées à l'égard des Français établis hors de France en difficulté, en particulier les personnes âgées ou handicapées, relèvent de la compétence de l'Etat.

Le décret n° 92-437 du 19 mai 1992, réformé par le décret n° 2015-257 du 4 mars 2015, prévoyant que la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger a pour mission d'être consultée sur la répartition des crédits sociaux et d'assistance du ministère des Affaires étrangères destinés aux Français établis hors de France. Elle vise à garantir une répartition équitable et efficace des ressources pour une protection sociale adaptée aux besoins de nos compatriotes à l'étranger.

La dotation du programme 151 pour les « Affaires sociales » au bénéfice des Français à l'étranger est, après application de la réserve de précaution, 17 217 900 € (contre 18 720 450 € en 2024) dont 14 364 000€ pour les aides sociales directes



Résolution 2 de la commission (CASEAC/N°2/03.2025)

Considérant

Que la baisse de 5,5 % des taux de base affectera directement les 4 255 allocataires, réduisant leur pouvoir d'achat et leur capacité à subvenir à leurs besoins essentiels.

Que cette mesure est particulièrement préjudiciable dans un contexte de hausse du coût de la vie et d'inflation mondiale.

Demande au gouvernement

De revenir sur la décision de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger en annulant la baisse généralisée de 5,5%. Cette décision a été prise faute d'un budget nécessaire au maintien des taux de base existants.

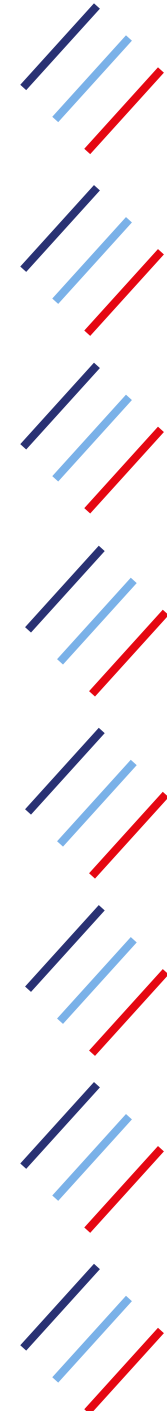


Résolution 2 de la commission

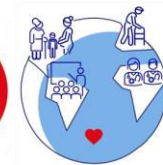
Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE
10 mars - 10 octobre 2025
Assemblée des Français de l'étranger



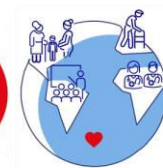
Les Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**
10 mars - 10 octobre 2025
Assemblée des Français
de l'étranger

- Une initiative inédite pour repenser la protection sociale des Français établis hors de France
 - À la demande du **Gouvernement**, l'**Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)** organise, de **mars à octobre 2025**, les **Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger**. Cette initiative vise à engager une **réflexion collective et participative** sur l'avenir des dispositifs de protection sociale destinés aux 3 millions de Français établis hors de France.
 - Ces Assises permettront de recueillir les **témoignages**, les **besoins** et les **propositions** des citoyens, associations, élus et experts, afin de formuler des **recommandations concrètes** pour améliorer les dispositifs existants.
 - Trois thèmes identifiés pour ces Assises :
 - Aides sociales Directes et indirectes,
 - Bourses Scolaires et AESH,
 - Avenir de la Caisse des Français de l'étranger

Un programme en trois grandes étapes



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**
10 mars - 10 octobre 2025
Assemblée des Français
de l'étranger

✧ Etat des lieux des dispositifs existants et lancement Plateforme des Assises (Mars 2025)

- ◆ Lancement des Assises par le Ministre Laurent Saint Martin
- ◆ Préparation du Kit participation et du dossier de présentation des Assises avec la Commission Nationale du Débat Public
- ◆ Calendrier des Assises diffusé le 24 mars
- ◆ Lancement de la plateforme Assises sur le site de l'Assemblée des Français de l'étranger le 24 mars 2025

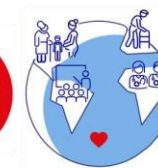
✧ Les 3 thèmes en débat (Mars à septembre)

- ◆ Chaque thème aura un focus spécifique d'environ 2 mois
- ◆ Mars à mai – Aides sociales directes et indirectes
- ◆ Mai à juillet – Avenir de la Caisse des Français de l'étranger
- ◆ Juillet à Septembre – Bourses scolaires et AESH
- ◆ Les contributions citoyennes peuvent être reçues tout au long des Assises et ce sur tous les sujets
- ◆ Les mobilisations citoyennes seront organisées dans nos pays de résidence tout au long des Assises

✧ Phase de restitution et remise des actes

- ◆ 10 octobre, organisation d'une conférence de consensus pour définir les priorités et les recommandations
- ◆ Session octobre, vote formel des recommandations par l'AFE
- ◆ D'ici fin 2025, rédaction des Actes et remise aux décideurs publics

Méthodologie



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**
10 mars - 10 octobre 2025
Assemblée des Français
de l'étranger

Un cadre structuré et rigoureux

- Les Assises seront accompagnées par un **Collège d'Experts**, de 5 personnalités reconnues dans les domaines des affaires consulaires, de la protection sociale, des politiques de santé publique et du droit. Il garantira la qualité et la rigueur des échanges et participera à la synthèse des recommandations.
- La **Commission Nationale du Débat Public** assistera les organisateurs des Assises pour garantir la bonne conduite de la consultation.
- Une transparence des débats
- Une plateforme pour diffuser de l'information et recueillir des contributions via le site de l'AFE disponible le 24 mars.

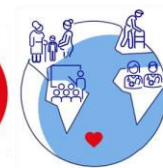


La CNDP

✚ Un droit à l'information et à la participation

- Intervenir tout au long des Assises
- Informer le public des Assises et de ses évolutions,
- Rôle de conseiller technique sur les méthodes de participation citoyenne
- Garantir la transparence

Les acteurs des Assises



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

**Assemblée des Français
de l'étranger**

Les organisateurs

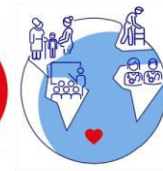
- ◆ Le Gouvernement via le Ministère délégué aux Français de l'étranger est le commanditaire des Assises
- ◆ Assemblée des Français de l'étranger chargé de l'organisation des Assises via sa commission des Affaires sociales
- ◆ Administration consulaire via le Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'Etranger
- ◆ Collège des Experts chargé d'accompagner les Assises
- ◆ Commission Nationale du Débat Public qui a une mission d'accompagnement technique des Assises

Les citoyennes et les citoyens

- ◆ Chaque Française et Français de l'étranger qui le souhaite est invité à participer à ces Assises
- ◆ Via des réunions locales
- ◆ Via des contributions citoyennes sur le site Internet
- ◆ Via le questionnaire de participation

Les Partenaires

- ◆ Les élus des Français de l'étranger (parlementaires et Conseillères / Conseillers des Français de l'étranger)
- ◆ Des partenaires associatifs et institutionnels identifiés
- ◆ Les partenaires contribuent à l'organisation des Assises en animant des événements
- ◆ Les partenaires peuvent contribuer à « nourrir » les Assises en proposant des Cahiers d'Acteurs



Comment participer aux Assises ?

-  **Déposez votre contribution citoyenne** : Votre témoignage et vos propositions sont essentiels. Une plateforme participative sera mise en place pour recueillir vos idées tout au long des Assises.
-  **Prenez part aux événements locaux** : Des réunions seront organisées par les élus et partenaires dans plusieurs pays pour échanger et partager vos expériences.

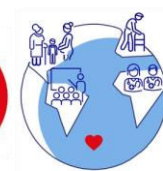


Comment participer aux Assises ? ⁽²⁾

-  **Suivez les grands moments des Assises en direct** : les événements majeurs seront **publics et accessibles en ligne sur YouTube**, afin de garantir une transparence totale et permettre aux Français du monde entier d'y assister.
-  **Relayez l'initiative** : Des partenaires médias diffuseront **débats, interviews et reportages** pour vous informer et valoriser les échanges.
-  **Exprimez-vous et faites entendre votre voix** : Plus vous serez nombreux à participer, plus les recommandations finales seront représentatives des attentes des Français établis hors de France !



Pourquoi ces Assises sont importantes ?



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**
10 mars - 10 octobre 2025
Assemblée des Français
de l'étranger

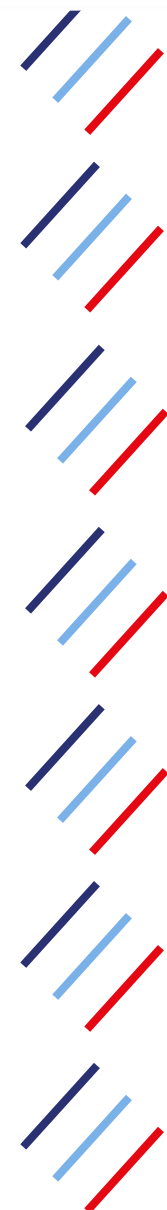
- ◆ Vous donner la parole sur vos besoins et attentes en matière de protection sociale.
- ◆ Proposer des solutions concrètes pour améliorer les dispositifs existants.
- ◆ Associer tous les acteurs (citoyens, élus, associations, experts, institutions) à une démarche d'amélioration collaborative et transparente.

 **Rejoignez-nous et contribuez à bâtir ensemble l'avenir de la protection sociale des Français établis hors de France !**

 Plus d'infos sur <https://www.assemblee-afe.fr/les-assises-de-la-protection-sociale/>

 Regardez les événements en direct sur YouTube :
<https://www.youtube.com/@chainedelassembleedesfranc9516>

 Contact presse : secretariat-general.afe@diplomatie.gouv.fr





Résolution 3 de la commission

(CASEAC/N°3/03.2025)

Objet : Contribution du réseau consulaire pour les Assises de la Protection Sociale

Vu

La loi du 22 juillet 2013 no 2013-659 relative à la représentation des Français de l'étranger

L'article 3 de ladite loi : « les conseils consulaires peuvent être consultés sur toutes questions concernant les Français établis dans la circonscription et relative à la protection sociale et à l'action sociale »,

La lettre de mission relative aux Assises de la Protection Sociale du Ministre Délégué chargé des Français de l'étranger en date du 15 janvier 2025,

Considérant

Le rôle du conseil consulaire en matière de Protection Sociale, sur la catégorie aidée de la Caisse des Français de l'Étranger, les aides à la scolarité et les aides sociales,

L'expertise locale reconnue du conseil consulaire,



Résolution 3 de la commission

(CASEAC/N°3/03.2025)

Demande

Que les postes informent les Présidents des conseils consulaires afin qu'ils organisent un conseil consulaire dédié à l'un des trois thèmes des Assises entre mars et juin, pour évaluer les besoins et faire remonter les remarques du terrain.

Que les postes se mobilisent à l'occasion de ces Assises.

Qu'un compte-rendu soit rédigé par le poste consulaire et transmis à l'organisation des Assises.



Résolution 3 de la commission

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



- Merci pour votre attention